Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Signature de convention collective avec l'Association des enseignants et enseignantes du Nunavut

IQALUIT, Nunavut (le 1er mars, 2018) – Le gouvernement du Nunavut et l'Association des enseignants et enseignantes du Nunavut ont ratifié une nouvelle convention collective de quatre ans.

« L'éducation est la pierre angulaire de l'avenir du Nunavut et elle est essentielle pour notre territoire, » a souligné David Akeeagok, ministre des Finances. « Je suis extrêmement satisfait de la façon dont les deux parties ont collaboré au processus de négociation, qui s'est avéré productif et a permis d'atteindre un dénouement positif qui profitera non seulement à notre personnel enseignant, mais aussi à nos enfants et à nos collectivités. »

« Cette convention se veut la base d'une relation positive entre les parties, » a approuvé David Joanasie, ministre de l'Éducation. « Elle fait ressortir les connaissances et les langues inuites, de même que l'importance de travailler ensemble au succès des étudiants. »

Le président de l'Association, John Fanjoy, était également satisfait des résultats. « Nous remercions nos enseignantes et enseignants d'avoir voté en faveur de cette convention et de leur engagement à offrir des occasions d'apprentissage et une supervision de haut niveau en classe. L'Association est heureuse de continuer à collaborer avec le gouvernement du Nunavut à la mise en place de programmes, de services et d'un curriculum qui créeront un système d'éducation bilingue, offert par du personnel enseignant qualifié. »

Voici quelques faits saillants de la nouvelle convention :

- Hausse de salaire de 1 % par année les première et deuxième années et de 2 % par année les troisième et quatrième années, effectif le 1er juillet de chaque année. Ces hausses seront appliquées rétroactivement au 1er juillet 2017 pour le personnel qui était employé à partir de la date de ratification, soit le 31 janvier 2018.
- Modifications pour que les activités de perfectionnement professionnel du personnel enseignant se rapprochent davantage des politiques d'embauche des Inuits et de l'inuktut, de même que des occasions de mener une carrière à long terme pour le personnel enseignant débutant ou expérimenté.

- Restructuration de la grille salariale pour offrir un soutien additionnel aux spécialistes en culture et en langues inuites par l'abolition du niveau A en date du 1er juillet 2017. Le personnel dont le salaire correspond à ce niveau passera au niveau 1 de la grille restructurée en temps opportun.
- Augmentation de l'allocation pour l'inuktut du niveau 1, qui passe de 1 200 $ à 1 500 $ par année.
- Augmentation de l'allocation versée aux directrices et directeurs et aux directrices et directeurs adjoints.

La nouvelle convention collective viendra à échéance le 30 juin 2021.

###

Renseignements aux médias :

Denise Grandmaison
Gestionnaire, Communications
Ministère des Finances
867 975-6818
FinanceComs@gov.nu.ca

Jean-Philippe Laprise
Gestionnaire, Communications
Ministère de l'Éducation
867 975-5645
JPLaprise@gov.nu.ca

John Fanjoy
Président
Association des enseignants et enseignantes du Nunavut
867 979-0750, poste 221
JFanjoy@ntanu.ca

ᐱᕙᓪᓕᐊᔪᑦ ᑐᓴᒐᒃᓴᙳᖅᑎᑕᐅᔪᑦ ᐱᔭᐅᔪᓐᓇᖅᑕᖅᑐᑦ ᐃᓄᒃᑎᑑᖓᓗᑎᒃ, ᖃᓪᓗᓈᑎᑐᑦ, ᐃᓄᐃᓐᓇᖅᑐᓐ ᐅᐃᕖᑎᑐᓪᓗ ᐅᕙᓂ, www.gov.nu.ca.
News releases are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on www.gov.nu.ca.
Tuhaqtaghat ittut Inuktitut, Qablunaatitut, Inuinnaqtun Uiviititullu talvani www.gov.nu.ca.
Les communiqués de presse sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français à : www.gov.nu.ca.